

## Bilan du recensement 2022 pour la commune de Bassan

La municipalité tient à remercier, d'une part les agents recenseurs qui sont allés au contact de la population pour collecter les informations utiles au recensement et, d'autre part toutes les personnes qui ont fait preuve de sens civique, d'implication pour la commune et de respect vis-à-vis de notre institution.

Au bilan du retour des questionnaires, notre commune, avec ses 1072 adresses d'habitation et ses 1210 logements d'habitation (résidences principales, secondaires, logements occasionnels et vacants), comptabilise **2352 habitants**. Ce chiffre doit être maintenant entériné par l'Insee.

Les bassanaises et bassanais, qui se sont faits recenser, vont être pris en compte pour déterminer, notamment, le montant de la dotation financière versée à la commune de Bassan par l'Etat afin qu'elle puisse investir pour répondre aux besoins de sa population.

Il est à regretter que 33 logements n'aient pu être recensés, soit par absence des occupants, soit par opposition catégorique à transmettre des informations, même non confidentielles.

Une telle attitude qui s'est accompagnée généralement de remarques parfois irrespectueuses à l'encontre des agents recenseurs pourtant dévoués, prévenants et diplomates, est difficilement compréhensible...

En revanche, il n'en demeure pas moins que le recensement est obligatoire pour toute personne résidant en France et que le fait de s'y soustraire « volontairement » est passible d'une amende. La mairie se réserve le droit de donner suite en la matière.

La mairie de Bassan